

Incendie, sûreté : quelles solutions ?

GUIDE À L'USAGE DES DONNEURS D'ORDRE ET DES CHARGÉS DE SÉCURITÉ / SÛRETÉ



page 2

ENJEUX, MODE D'EMPLOI
ET SOLUTIONS CNPP

page 5

POLITIQUE
DE SÉCURITÉ

page 6

ANALYSE DE
VULNÉRABILITÉ ET
TRAITEMENT DU RISQUE

page 10

INCENDIE

page 14

SÛRETÉ

page 16

CULTURE SÉCURITÉ
ET SÛRETÉ

page 18

GESTION DES CRISES

page 20

GESTION DE SINISTRES

page 21

SYSTÈMES
DE MANAGEMENT

LES ENJEUX

Assurer la sauvegarde du patrimoine humain, matériel et immatériel des organisations

La notion de risque renvoie à son caractère aléatoire et imprévisible (non-connaissance de son lieu et de son moment de survenance). Cette notion implique également que le risque ne pourra provoquer que des pertes, directes ou indirectes (pertes d'exploitation, responsabilité civile, etc.), contrairement aux risques spéculatifs qui peuvent conduire à des gains ou à des pertes.

Les risques incendie et sûreté sont deux des risques aléatoires majeurs, du fait de leurs fréquences comme de leurs conséquences.

Les enjeux de la maîtrise des risques incendie et sûreté/malveillance

La maîtrise de ces risques constitue en premier lieu un outil de gestion permettant à l'organisation de concentrer ses ressources sur ses objectifs et enjeux stratégiques.

Les enjeux de la sécurité résident donc dans :

- le fait d'assurer la sécurité des personnes ;
- la protection et la sauvegarde de l'outil de travail ;
- l'assurance de la continuité d'activités ;
- le fait de prévenir les risques inhérents de responsabilité ;
- le respect des obligations réglementaires et contractuelles, des règles de l'art.

Ce guide porte sur les risques incendie et les risques de malveillance physique. Les risques cyber, même s'ils sont éminemment prégnants pour les organisations, sont uniquement pris en compte sous l'angle de leur impact sur les technologies connectées. Ce guide s'adresse en effet prioritairement aux fonctions de sécurité incendie, de sûreté malveillance et QHSE ; ces fonctions ne sont que très minoritaires à intégrer les risques cyber dans leur mission actuelle. Ce sont actuellement les responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) qui sont en charge des risques numériques et cyber.



36%

des actes de malveillance

ont lieu pendant la période de faible activité

Source : Barpi



L'incendie

est le premier accident en entreprise en termes de conséquences (pertes directes, pertes d'exploitations, responsabilités civile et pénale) et a un coût estimatif de

2,3 Md€/an

Source : Traité pratique de sécurité incendie



8 entreprises /10

ont été visées par des attaques numériques en 2016

Source : baromètre de la sécurité CESIN

La gestion des risques et des crises

La gestion des risques se fondera donc sur :

- des mesures de prévention, visant à éviter la survenance du risque ;
- des moyens de protection (dispositions constructives, moyens de surveillance et de détection, moyens d'extinction, etc.), dont l'objectif est de limiter les conséquences d'une crise.

La notion de crise en entreprise ou en collectivité comprend ainsi généralement les ingrédients suivants :

- une situation perturbée qui entraîne des dysfonctionnements ;
- une situation qui met en danger les objectifs de l'organisation ;

- une multiplication des interventions internes et externes ;
- la nécessité d'un fonctionnement spécifique pour prévoir un retour à la normale.

La gestion des risques et des crises, c'est donc identifier, évaluer et traiter les risques pour en réduire les impacts, assurer la continuité de l'activité sans altérer l'image en réputation, accompagner les victimes ou les ayants droit.

La gestion des risques servira aussi à l'entreprise pour renforcer sa capacité de résilience, c'est-à-dire sa capacité à rebondir face à l'inattendu.

MODE D'EMPLOI

Ce guide vous propose un parcours méthodologique suivant les principales missions exercées par la fonction sécurité/sûreté au sein des différentes catégories d'organisations (entreprises tertiaires ou industrielles, ERP, IGH, collectivités territoriales, administrations, établissements de soins et médico sociaux, etc.).



Des solutions de confiance d'application volontaire

élaborées dans le cadre d'une approche collective regroupant l'ensemble des parties prenantes (industriels, exploitants, prescripteurs, assureurs, préventeurs, pouvoirs publics, etc.).



P5. POLITIQUE DE SÉCURITÉ COMPLIANCE, ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE



P6. ANALYSE DES RISQUES



P8. PLAN DE TRAITEMENT ET DE RÉDUCTION DES RISQUES



P16. DIFFUSION ET CONSOLIDATION DE LA CULTURE SÉCURITÉ



P18. GESTION DES CRISES



P18. GESTION DE LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS



P21. SYSTÈMES DE MANAGEMENT

Ce guide s'attache à relever les points clés à prendre en compte tant dans une approche d'évaluation de la qualité du risque que dans une approche de prévention et de protection.

Véritable boîte à outils, il vous présente, pour chaque problématique rencontrée par les chargés de sécurité, **les solutions de confiance développées par CNPP, tierce partie indépendante** au cœur de l'écosystème de

la prévention et de la maîtrise des risques :

- **des référentiels élaborés par les experts CNPP ;**
- **des prestations réalisées par des entreprises certifiées APSAD** pour la conception, la réalisation, la mise en service, la maintenance et la vérification périodique des

systèmes de sécurité ;

- **des produits et systèmes de sécurité certifiés A2P ;**
- **des ouvrages méthodologiques ;**
- **des compétences affirmées et reconnues** au travers des formations qualifiantes ou diplômantes et certifications professionnelles CNPP.



P20. GESTION DES SINISTRES (RCCI) ET RETEX



P20. RESPONSABILITÉS CIVILE ET PÉNALE

LES SOLUTIONS CNPP

Qu'est-ce qu'un référentiel APSAD ou CNPP ?

Ces documents sont élaborés par les experts CNPP selon un processus rigoureux afin de constituer des référentiels techniques reconnus pour l'installation et la maintenance des systèmes de sécurité, la construction ou l'organisation de la sécurité. Dans ce cadre, les référentiels APSAD se distinguent par leur dimension collective avec la collaboration (lors des phases de rédaction ou de consultation) des professionnels de la sécurité (privés et publics) et de l'assurance.



Qu'est-ce que la marque APSAD ?

C'est une marque de certification pour les services rendus par les professionnels qui, par leur compétence, leurs moyens et leur organisation, délivrent des prestations permettant de réduire les risques d'incendie et de malveillance. Consultez la liste des entreprises certifiées APSAD : www.cnpp.com/Certification



Qu'est-ce que le label RGD CNPP ?

C'est un label permettant d'identifier une présomption de conformité aux exigences principales du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ce label permet également aux intégrateurs, installateurs, mainteneurs de technologies de sécurité/sûreté de faire valoir leurs compétences auprès des donneurs d'ordres. Il est à noter que de nombreux appels d'offres mentionnent désormais la garantie que les entreprises travaillent en conformité avec le RGPD. Ce label permet de répondre à cette exigence.



Les référentiels sont-ils d'application obligatoire ?

Non, ils sont d'application volontaire et sont destinés à tous les installateurs, exploitants, utilisateurs, consultants ou assureurs qui souhaitent s'assurer de la qualité des installations de sécurité ou évaluer et organiser la sécurité de manière efficiente.

Comment rester informé des dernières évolutions des référentiels ?

Consultez les additifs, les foires aux questions et les bonus sur www.cybel.cnpp.com et abonnez-vous aux référentiels avec mises à jour.



Qu'est-ce que la marque A2P ?

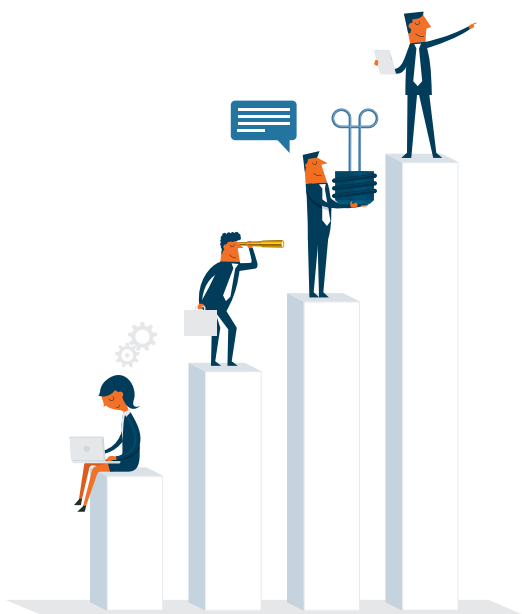
C'est une marque de certification pour les équipements de protection qui, par leur fiabilité et leur résistance, apportent une sécurité renforcée. Consultez la liste des matériels certifiés A2P ou NF&A2P : www.cnpp.com/Certification

Qu'est-ce que le label Sûreté CNPP ?

C'est une reconnaissance de la maîtrise opérationnelle des vulnérabilités sûreté d'un site ou d'un établissement (industriel, tertiaire, logistique, etc.)



POLITIQUE DE SÉCURITÉ



COMPLIANCE, ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE

La direction sécurité/sûreté corporate d'un groupe pilote la sécurité et la sûreté en définissant la doctrine à suivre par les entités, ses conditions de déploiement et de mise en œuvre ainsi que le cadre éthique et réglementaire à respecter. Elle s'appuie pour cela sur des postures de management hiérarchique ou plutôt, dans une majorité des cas, sur une approche matricielle en étant tantôt donneur d'ordres et tantôt contributeur.

DÉFINIR LA DOCTRINE ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ/SÛRETÉ

- Formations certifiantes : cycles techniques et supérieurs incendie et sûreté malveillance

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Ouvrages CNPP Éditions**
 - Traité pratique de sécurité incendie
 - Traité pratique de sûreté malveillance
 - Criminalité et insécurité : comprendre pour agir
 - La fonction sécurité
- Revue Face au Risque**

IDENTIFIER LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA SÉCURITÉ/SÛRETÉ (CHARTES, INSTRUCTIONS, STANDARDS)

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Ouvrages CNPP Éditions**
- Registre de sécurité ERP, Code du travail
- Risque sûreté en entreprise

METTRE EN ŒUVRE LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET SUIVRE LES NON-CONFORMITÉS

- Formations certifiantes : cycles techniques et supérieurs incendie et sûreté malveillance
- Référentiel CNPP 6011 pour l'analyse des risques d'incendie et de malveillance
- Référentiel CNPP 1302 pour les systèmes de management de la sûreté



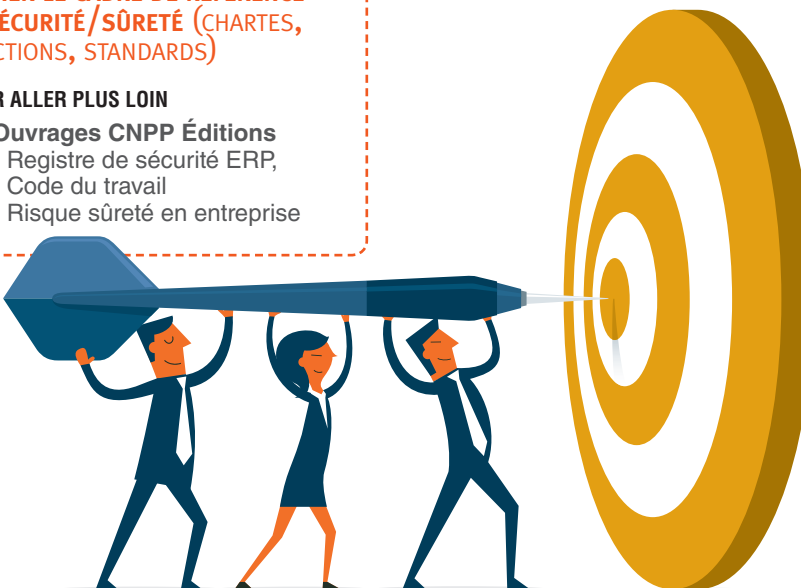
GÉRER LES DÉROGATIONS ET LES MESURES COMPENSATOIRES (RÉGLEMENTATION ET DOCTRINE INTERNE)

PILOTER UN DISPOSITIF DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE, NORMATIF, TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL

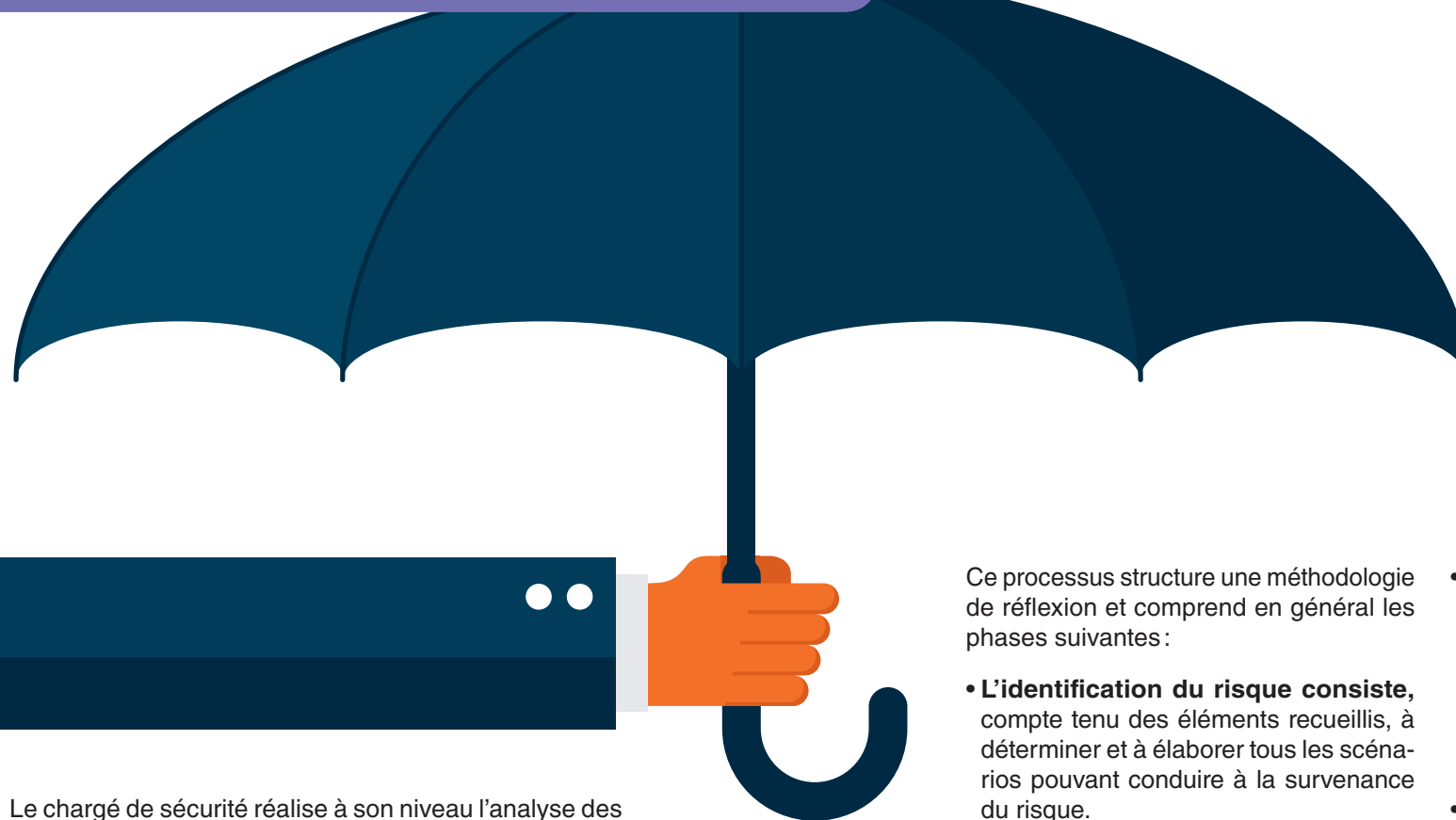
POUR ALLER PLUS LOIN

- Sécuribase : base de données et veille réglementaire en ligne
- Class'IC : solution logicielle de classement des ICPE
- Class'ATEX : solution logicielle de détermination de ses zonages d'explosion

GÉRER LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES AVEC LES AUTORITÉS ÉTATIQUES ET LOCALES (DREAL, INSPECTION DU TRAVAIL, COMMISSIONS DE SÉCURITÉ, RÉFÉRENTS SÛRETÉ, ETC.)



L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ



Le chargé de sécurité réalise à son niveau l'analyse des risques, des menaces et des vulnérabilités, détermine les scénarios les plus plausibles de risques, leur probabilité d'occurrence ; il qualifie et quantifie leurs impacts et conséquences. En fonction des conditions d'exploitation, il connaît à tout moment le « niveau de sécurité » de son organisation.

Il propose des plans d'urgence permettant le fonctionnement de l'entreprise en mode dégradé avec les moyens qui sont à sa disposition. Cela constitue le principal pilier sur lequel va se fonder la prise de décision du chef d'entreprise en matière de plan de traitement et de définition du schéma directeur de sécurité et de sûreté.

Ce processus structure une méthodologie de réflexion et comprend en général les phases suivantes :

- **L'identification du risque consiste**, compte tenu des éléments recueillis, à déterminer et à élaborer tous les scénarios pouvant conduire à la survenance du risque.
- **L'analyse du risque** a pour objet la qualification des effets non désirés à l'aide d'éléments de référence (matrice de Prouty - probabilité d'occurrence ou vraisemblance, et gravité, forces et faiblesses ; abaques ; simulations ; valeurs cibles), des connaissances techniques et des retours d'expérience dont dispose le chargé de sécurité. Par conséquent, l'analyse doit être effectuée sous un angle systémique liée à l'organisation.
- **L'analyse de vulnérabilité** consiste à déterminer la vulnérabilité vis-à-vis du risque incendie ou des menaces de malveillance en intégrant le résultat de la première étape et en estimant les conséquences sur le fonctionnement du site et sur la pérennité de l'activité.
- **L'évaluation du risque** constitue une appréciation des résultats de l'analyse en comparaison d'une part aux objectifs de l'entreprise, aux obligations réglementaires de l'établissement et aux niveaux de gravité des effets non désirés. Les scénarios d'incendie ou de malveillance les plus probables compte tenu de l'audit de l'existant permettent ainsi d'estimer les probables conséquences sur la pérennité de l'activité du site et de l'exploitation.



Afin que le processus fonctionne, une fois le plan de traitement mis en œuvre, la démarche d'analyse des risques doit être itérative et reposer sur plusieurs piliers, en particulier une approche méthodologique éprouvée, la concertation et la faisabilité du projet (notamment en matière d'exploitation et en matière économique), mais aussi la surveillance et les revues. Le lien entre analyse de risques et systèmes de management de la sécurité est donc ténu.



ANALYSER LA VULNÉRABILITÉ ET IDENTIFIER, ANALYSER ET ÉVALUER LES RISQUES

- Référentiel APSAD R11 pour l'analyse de risque et de vulnérabilité incendie et formulaire Q11 (par entreprise certifiée APSAD pour des missions d'abonnement, de prévention et de conseil en incendie)
- Référentiel APSAD D32 pour la cybersécurité
- Référentiel CNPP 6011 pour l'analyse des risques d'incendie et de malveillance
- Référentiel CNPP 7011 pour l'analyse de vulnérabilité du risque de responsabilité civile
- Référentiel CNPP 8011 pour l'analyse de vulnérabilité des risques liés aux équipements et installations
- Référentiel CNPP 9011 pour l'analyse de vulnérabilité du risque de malveillance alimentaire (food defense)
- Label Sûreté CNPP, approche globale de la maîtrise opérationnelle des vulnérabilités sûreté

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrage CNPP Éditions

- Les explosions accidentelles, 27 cas pour comprendre les mécanismes d'une explosion

Solutions logicielles CNPP

- Didero, évaluation des risques
- Class'IC, classement ICPE
- Class'ATEX, détermination des zones d'explosion

AUDITER L'EXISTANT

CARTOGRAPHIER LES RISQUES

Label Sûreté CNPP, approche globale de la maîtrise opérationnelle des vulnérabilités sûreté

ANALYSER LES IMPACTS, LES ÉVOLUTIONS DES TECHNOLOGIES, SERVICES ET USAGES

DÉTERMINER L'ACCEPTABILITÉ DES RISQUES

Label Sûreté CNPP, approche globale de la maîtrise opérationnelle des vulnérabilités sûreté



ANALYSER LA COMPLÉTUDE ET L'EFFICACITÉ DES MESURES DE PRÉVENTION ET DES MOYENS DE PROTECTION MIS EN ŒUVRE

Label Sûreté CNPP, approche globale de la maîtrise opérationnelle des vulnérabilités sûreté

LE PLAN DE TRAITEMENT ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

De l'analyse de risques et de l'analyse de la conformité réglementaire, vont découler la définition d'un schéma directeur de sécurité et de sûreté.

Le traitement des risques a pour objectif de réduire autant que possible les probabilités d'occurrence des risques et leurs conséquences donc de les maîtriser à défaut de les supprimer.

Il convient de noter que plusieurs méthodes de traitement des risques peuvent être applicables à un même risque. Dans ce cas, le choix optimal et efficient de l'entreprise est guidé par l'effet des traitements sur le risque et leur rapport coût/bénéfice.

Les principaux modes de traitement des risques sont : la réduction et le financement. Ils sont utilement complétés par la gestion de crise (p.18 et 19).

La réduction et la maîtrise des risques s'appuient sur différentes actions visant à éviter le risque, à défaut à le prévenir ou si la prévention est en échec, à se protéger de conséquences trop prégnantes :

• La suppression ou l'évitement du risque

Lorsque l'organisation se trouve face à un risque résiduel qui reste supérieur à l'appétence au risque de l'entreprise, elle peut recourir à la solution de la suppression du risque ou à son évitement. Dans cette situation, cela signifie que les dirigeants pourraient renoncer à prendre ce risque.

• La prévention et la protection

Elles sont les deux socles essentiels à un plan de réduction des risques efficace. Elles agissent en effet directement sur les deux paramètres du risque. La prévention tend à réduire la fréquence, la probabilité de survenance du risque et comprend essentiellement des mesures organisationnelles (consignes de sécurité incendie, procédures de sûreté, prévention situationnelle, sensibilisation et formation du personnel, etc.).

Les moyens de protection, quant à eux, contribuent à atténuer l'impact ou l'intensité du risque.



• Le financement des risques

Le financement des risques vient compléter les dispositifs de réduction des risques, le risque « zéro » n'existant pas.

Les principales méthodes de financement des risques résident en la rétention et le transfert.

Les mesures de rétention résident en le fait de supporter soi-même le risque. Le recours à ces mesures est envisageable lorsque le risque résiduel est inférieur à l'appétence au risque de l'entreprise tout en restant à un niveau acceptable.

Le transfert du risque à l'assurance consiste en le fait de réduire l'impact financier des risques avérés et de réduire la volatilité du résultat de l'entreprise. Elle incite également par l'effet bonus/malus de la prime au pilotage des risques opérationnels.

• Le schéma directeur

Il met en lumière des scénarios quant au niveau de sécurité et de sûreté et des choix budgétaires en fonction du degré de résilience choisi.

Il est à noter qu'il n'existe pas de solution unique. Il est possible d'envisager plusieurs solutions techniques et/ou organisationnelles pour répondre à un problème. Dans ce cas, la démarche vise à dégager les avantages et les inconvénients de chaque solution proposée.

• Le schéma d'organisation de la sécurité et de la sûreté

Il doit particulièrement, préciser les obligations de formation du personnel à l'utilisation des moyens mis en place, à la compréhension des consignes ainsi que l'action du service de sécurité et de sûreté, physique et logique lors du déclenchement d'une alarme et/ou de la confirmation d'un sinistre.



METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA DIRECTEUR DE SÉCURITÉ INCENDIE OU SÛRETÉ

- Référentiel CNPP 6011 pour l'analyse de vulnérabilité des risques incendie et malveillance

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ouvrages CNPP Éditions**
- Traité pratique de sécurité incendie
 - Traité pratique de sûreté malveillance
 - Criminalité et insécurité : comprendre pour agir
 - La fonction sécurité
- Revue Face au Risque**

RÉALISER UN SCHÉMA DE MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

POUR ALLER PLUS LOIN

- Sécuribase : base de données et veille réglementaire en ligne



ORGANISER LA SÉCURITÉ/SÛRETÉ : APPROCHE MANAGÉRIALE (EPI, ESI, ADS, GUIDES D'ÉVACUATION, CORRESPONDANTS SÉCURITÉ)

- Référentiel APSAD R8 pour la surveillance des risques opérationnels d'une entreprise
- Référentiel APSAD R6 pour la maîtrise du risque incendie et du risque industriel

SUIVRE LES PLANS D'ACTION RÉSULTANT DU SCHÉMA DIRECTEUR DE SÉCURITÉ ET LES RECOMMANDATIONS ÉMANANT DES ACTIONS D'AUDIT OU DE CONTRÔLE



ORGANISER LA SÉCURITÉ/SÛRETÉ : APPROCHE OPÉRATIONNELLE

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ouvrages CNPP Éditions**
- L'évacuation et la mise en sécurité
 - Formulaires pour réaliser des comptes rendus d'évacuation

DÉFINIR ET METTRE À JOUR DES PROCÉDURES ET CONSIGNES

GÉRER DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (ASTREINTES, PLANS, ETC.)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ouvrages CNPP Éditions**
- Guide du plan de prévention et du protocole de sécurité
 - Guide du permis de feu
 - Formulaires pour établir des plans de prévention, des protocoles de sécurité, des permis de travail, des permis de travail en zone ATEX et des permis de feu
 - Registre de sécurité ERP, Code du travail



INCENDIE ET MOYENS DE PROTECTION



La maîtrise du risque incendie est un enjeu majeur pour toute organisation. En effet, 70 % des entreprises victimes d'un sinistre majeur disparaissent dans les mois qui suivent.

Éviter un sinistre incendie, c'est :

- préserver des vies humaines ;
- maintenir l'activité ;
- sauvegarder l'outil de travail, le patrimoine et l'environnement.

Le recours aux technologies de sécurité mérite une attention toute particulière : les équipements de sécurité incendie, sont souvent des systèmes « en attente » d'une sollicitation pouvant intervenir parfois plusieurs années après leur mise en service, ils doivent fonctionner sans faille. Le personnel en charge de la sécurité doit être en capacité de maîtriser toutes les fonctions de ces systèmes, veiller à leur

bon fonctionnement en effectuant ou faisant effectuer les essais et l'entretien.

Les référentiels APSAD, règles de l'art, et les prestations réalisées par les entreprises certifiées APSAD permettent d'apporter les gages de compétence et de savoir-faire « métier » spécifiques, nécessaires pour des systèmes de sécurité fiables, efficaces et pérennes.

En matière de moyens de protection, la sécurité incendie repose aussi sur une organisation humaine avec l'expertise nécessaire pour la meilleure utilisation possible de l'ensemble de ces moyens.



Les entreprises certifiées APSAD remettent à l'exploitant à l'issue de leur prestation :

- d'installation, une déclaration de conformité Nx, qui constitue le passeport du système de sécurité ;
- de maintenance et de vérification, un compte rendu Qx, qui constitue le bulletin de santé du système de sécurité.

APSAD





DÉFINIR LES MOYENS DE PROTECTION

- Formations certifiantes : cycles techniques et supérieurs incendie

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Ouvrages CNPP Éditions**
- Traité pratique de sécurité incendie
- Repères réglementaires

SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DES PRESCRIPTEURS PRIVÉS (ASSUREURS, COURTIERS, ETC.)

- Collection des référentiels APSAD et CNPP

DÉTECTER L'INCENDIE

- Référentiel APSAD R7 pour la détection automatique d'incendie et formulaires N7/Q7 (par entreprise certifiée APSAD pour l'installation et la maintenance)
- Référentiel APSAD R31 pour la télésurveillance et formulaire N31 (par entreprise certifiée APSAD pour le service réalisé par la station centrale de télésurveillance)
- Mission de coordination SSI certifiée APSAD

ORGANISER LA SÉCURITÉ INCENDIE FORMER LE PERSONNEL

- Référentiel APSAD R6 pour la maîtrise du risque incendie et du risque industriel

COMPARTIMENTER

- Référentiel APSAD D14-A pour les panneaux sandwichs
- Référentiel APSAD R15 pour les ouvrages séparatifs coupe-feu
- Référentiel APSAD R16 pour les dispositifs de compartimentages (fermetures coupe-feu) et formulaires N16/Q16 (par entreprise certifiée APSAD pour l'installation et la maintenance)
- Mission de coordination SSI certifiée APSAD

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Ouvrages CNPP Éditions**
- Construction et incendie
- La détection incendie

DÉSENFUMER

- Référentiel APSAD R17 pour le désenfumage naturel et formulaires N17/Q17 (par entreprise certifiée APSAD pour l'installation et la maintenance)
- Mission de coordination SSI certifiée APSAD

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Ouvrages CNPP Éditions**
- Le désenfumage
- Construction et incendie
- **Texte réglementaire**
- Instruction technique IT 246





ÉTEINDRE, CONTRÔLER UN DÉBUT D'INCENDIE



- Systèmes d'extinction automatique

- Référentiel APSAD R1 pour l'extinction automatique à eau de type sprinkleur et certificat de conformité N1 (par entreprise certifiée APSAD pour l'installation et la maintenance)
- Référentiel APSAD D2 pour le brouillard d'eau
- Référentiel APSAD R12 pour l'extinction automatique à mousse à haut foisonnement
- Référentiel APSAD R13 pour l'extinction automatique à gaz et formulaires N13/Q13 (par entreprise certifiée APSAD pour l'installation et la maintenance)

- Moyens de secours

- Référentiel APSAD R4 pour les extincteurs portatifs et mobiles et formulaires N4/Q4 (par entreprise certifiée APSAD pour l'installation et la maintenance)
- Référentiel APSAD R5 pour les robinets d'incendie armés et les postes d'incendie additivés et formulaires N5/Q5 (par entreprise certifiée APSAD pour la validation et la maintenance)

SURVEILLER LE RISQUE INCENDIE

Référentiel CNPP 6011 pour l'analyse de risque et de vulnérabilité des risques d'incendie et de malveillance

MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ouvrage CNPP Éditions
• Construction et incendie

DIMENSIONNER SES BESOINS EN EAU

- Guide pratique D9 pour le dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie
- Guide pratique D9A pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction



RISQUES ÉLECTRIQUES ET BRIS DE MACHINE



Une défaillance, une panne sur un équipement ou un incendie sur une installation électrique peuvent totalement déstabiliser une entreprise en provoquant l'arrêt de la production, totalement ou partiellement, momentanément ou définitivement. Au-delà des conséquences liées à la perte de l'outil de production, on peut aussi craindre une perte d'informations capitales à la poursuite d'activité, une perte de crédibilité auprès des clients, une interdiction administrative d'exploiter, etc.

Il est donc essentiel d'avoir la meilleure connaissance possible de ces risques et de mettre en œuvre des actions de prévention.

La première action à mettre en œuvre peut consister en un contrôle des installations et des équipements, en recherchant les débuts d'anomalies (échauffements, microfissures, etc.). Réalisé de façon non destructive – par thermographie infrarouge par exemple, il permettra de maintenir la production et d'intervenir si besoin en maintenance corrective. Ces contrôles peuvent être complémentaires aux exigences réglementaires lorsqu'elles existent (cas des installations électriques).

GÉRER LES RISQUES ÉLECTRIQUES

- Référentiel APSAD D18 pour les installations électriques et formulaire Q18 (par entreprise certifiée APSAD pour la vérification)
- Référentiel APSAD D19 pour la thermographie infrarouge et formulaire Q19 (par opérateur qualifié CNPP)
- Référentiel APSAD D20 pour la sécurité des panneaux photovoltaïques

GÉRER LES RISQUES DE BRIS DE MACHINE

- Référentiel APSAD D91 pour la vérification par contrôles non destructifs des équipements et installations



SÛRETÉ MALVEILLANCE ET MOYENS DE PROTECTION

Les menaces de malveillance constituent un risque atypique résultant d'un acte volontaire et de menaces caractérisées. Il est défini par trois critères : un malveillant, un objectif et un mode opératoire.

Il faut donc s'interroger sur ce qu'il faut protéger, contre qui ou quoi ?

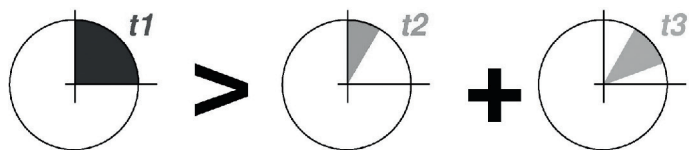
La nature du risque sûreté malveillance étant d'origine humaine, une adaptation à la menace évolutive est indispensable et relève de la prise en compte du contexte et des facteurs environnementaux spécifiques ainsi que d'une nécessaire approche transversale de tous les risques de l'entreprise.

La menace terroriste nécessite la mise en place de plans de mise en sécurité qui sont des dispositions spécifiques rédigées par les ministères concernés.

Pour la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles de protection, on retiendra un principe général et une équation.

Un principe : être cohérent car la sûreté d'une entreprise repose sur un ensemble de dispositifs et de mesures constituant une chaîne dont la résistance n'est jamais supérieure à son maillon le plus faible.

Une équation :



t1 : temps de résistance mécanique

t2 : temps de détection et de transmission

t3 : temps d'intervention



Les entreprises certifiées APSAD remettent à l'exploitant à l'issue de leur prestation :

- d'installation, une déclaration de conformité Nx qui constitue le passeport du système de sécurité ;
- de maintenance et de vérification, un compte rendu Qx qui constitue le bulletin de santé du système de sécurité.

APSAD



LIMITER LES ACTES DE MALVEILLANCE PAR LA CONCEPTION BÂTIMENTAIRE

DÉFINIR LES MOYENS DE PROTECTION

- Référentiel CNPP 1302 pour les systèmes de management de la sûreté

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ouvrage CNPP Éditions**
- Traité pratique de sûreté malveillance

VÉRIFIER LA ROBUSTESSE AUX ATTAQUES NUMÉRIQUES (PRODUITS ET SYSTÈMES RACCORDÉS SUR IP, ETC.)

- Référentiel APSAD D32 pour l'installation de systèmes de sécurité ou de sûreté sur un réseau informatique
- Matériels certifiés A2P@

SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DES PRESCRIPTEURS PRIVÉS (ASSUREURS, COURTIER, ETC.)

- Collection des référentiels APSAD

DÉTECTER LES INTRUS

- Référentiel APSAD R81 pour la détection d'intrusion et formulaires N81/Q81 (par entreprise certifiée APSAD pour l'installation et la maintenance)
- Matériels certifiés NF&A2P (électronique de sécurité)

GÉRER LES FLUX (PERSONNES, BIENS, MARCHANDISES, ETC.)

- Référentiel APSAD D83 pour le contrôle d'accès
- Prestations réalisées par entreprise certifiée APSAD

SURVEILLER ET INTERVENIR

- Référentiel APSAD R8 pour la surveillance des risques
- Référentiel APSAD R82 pour la vidéosurveillance et formulaires N82/Q82 (par entreprise certifiée APSAD pour l'installation et la maintenance)
- Référentiel APSAD R31 pour la télésurveillance et formulaires N31 (par entreprise certifiée APSAD pour le service réalisé par sa station de télésurveillance)
- Cible de référence pour les systèmes de vidéosurveillance
- Caméras CNPP Certified

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ouvrage CNPP Éditions**
- La vidéosurveillance, vidéoprotection

SURVEILLER LE RISQUE SÛRETÉ

- Référentiel CNPP 1008 pour une méthode et des outils de pilotage du management de sûreté malveillance
- Référentiel CNPP 6011 pour l'analyse de risque et de vulnérabilité des risques d'incendie et de malveillance

MAINTENIR LES ÉQUIPEMENTS, CONTRÔLES ET VÉRIFICATIONS

- Collection des référentiels APSAD

RETARDER L'EFFRACTION (PROTECTION MÉCANIQUE)

- Produits certifiés A2P pour la résistance à l'effraction et la protection contre le cambriolage (serrures, fenêtres, portes, coffres-forts)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ouvrage CNPP Éditions**
- La protection mécanique contre la malveillance

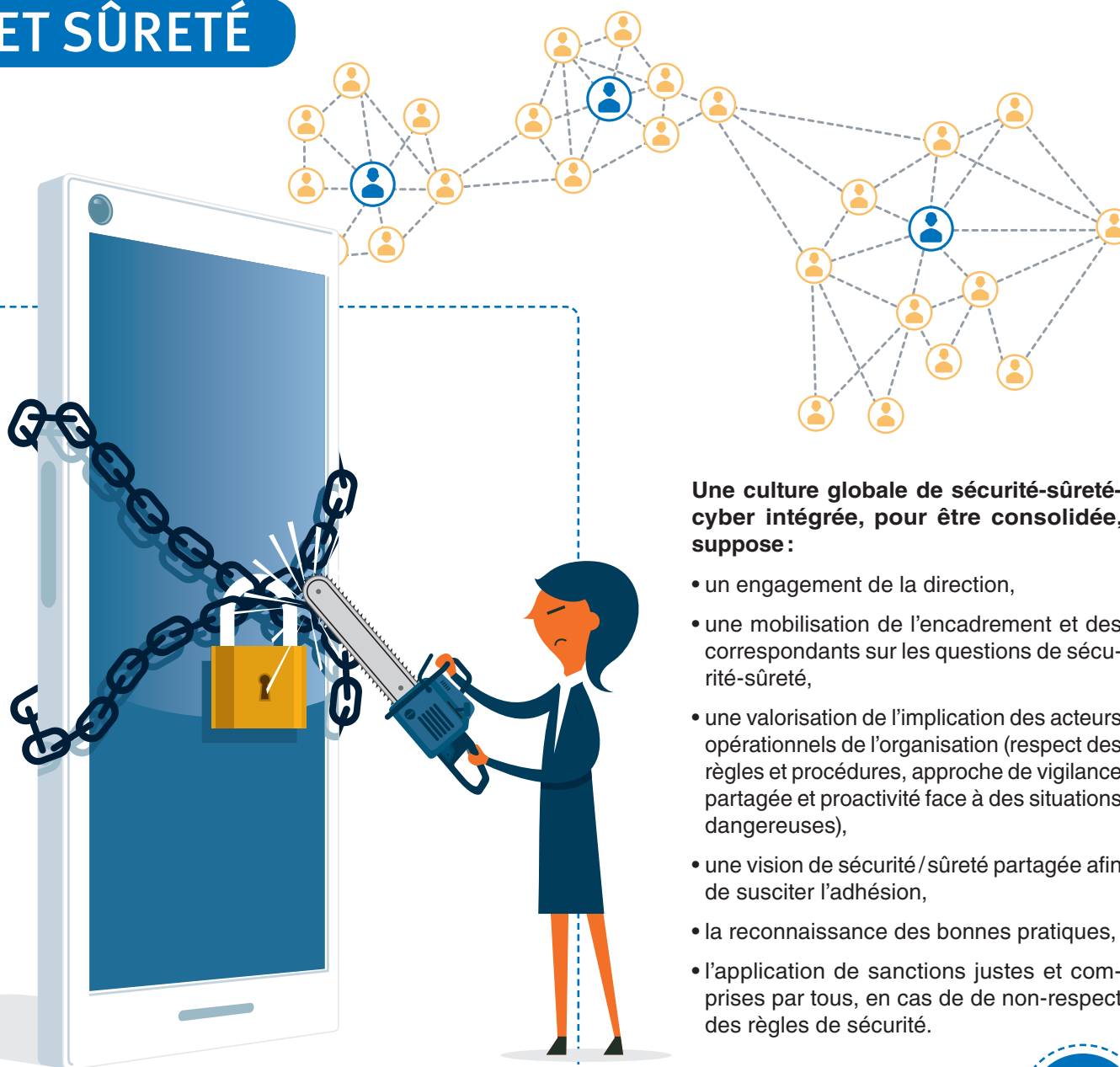


LA CULTURE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ



Une écrasante majorité des accidents majeurs est le fruit de défaillances matérielles et humaines, impliquant des barrières de défense. La prévention des risques nécessite une approche systémique, qui se fonde en premier lieu sur la mise en relation du contexte externe et de l'intégration interne, mais aussi sur la convergence entre facteurs techniques, facteurs organisationnels, comportements managériaux et opérationnels en matière de sécurité/sûreté. La sécurité doit reposer sur une vision partagée des risques (en particulier les plus graves ou impactants).

Aux dispositifs techniques bien conçus et maintenus, doivent s'ajouter des règles de sécurité claires et applicables par l'ensemble des acteurs. La diffusion d'une culture de sécurité passe ainsi par le fait de se préparer au prévisible (règles et procédures de sécurité face à des scénarios en matière d'incendie ou d'actes de malveillance) mais aussi d'être capable d'adopter des comportements proactifs pour faire face à l'imprévu.



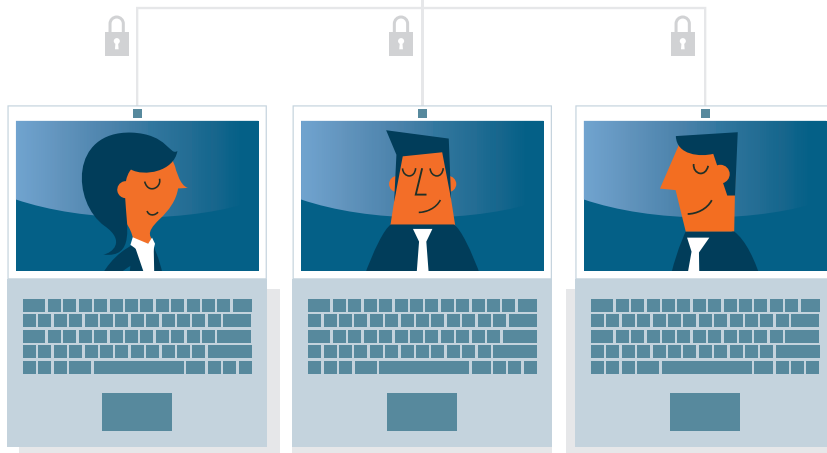
Une culture globale de sécurité-sûreté-cyber intégrée, pour être consolidée, suppose :

- un engagement de la direction,
- une mobilisation de l'encadrement et des correspondants sur les questions de sécurité-sûreté,
- une valorisation de l'implication des acteurs opérationnels de l'organisation (respect des règles et procédures, approche de vigilance partagée et proactivité face à des situations dangereuses),
- une vision de sécurité/sûreté partagée afin de susciter l'adhésion,
- la reconnaissance des bonnes pratiques,
- l'application de sanctions justes et comprises par tous, en cas de non-respect des règles de sécurité.





La diffusion de la culture sécurité globale passe donc par des actions de communication, l'élaboration et la réalisation d'actions de sensibilisation, de formation pour la mise en œuvre des instructions et des standards de sécurité/sûreté. Elle permet alors de faire de la sécurité un levier stratégique de la performance globale de l'organisation.



GÉRER ET ANIMER LE RÉSEAU DES RELAIS ET CORRESPONDANTS ET FORMATION DES ÉQUIPES SÉCURITÉ

POUR ALLER PLUS LOIN

- Films pédagogiques en streaming (offre dématérialisée)
- Que faire face à l'incendie ? Intervenir sous protection respiratoire
- Que faire face à l'incendie ? La seconde intervention

DÉCRIRE, POSITIONNER ET AFFECTER LES MISSIONS DES RELAIS DÉPLOYÉS AU SEIN DES ENTITÉS OPÉRATIONNELLES

- Référentiel APSAD R8 pour la surveillance des risques opérationnels d'une entreprise -
- Référentiel APSAD R6 pour la maîtrise du risque incendie et du risque industriel



INFORMER OU SENSIBILISER LES PERSONNELS

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrages CNPP Éditions

- Collection des Carrés Sécurité, les bons réflexes au travail
- Que faire face à l'incendie ? La première intervention et l'évacuation
- Formulaires pour établir des comptes rendus d'évacuation
- Affiche sécurité de l'information, les bons réflexes

COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DE RENFORT DE LA CULTURE SÉCURITÉ

FORMER AUX PROBLÉMATIQUES DE SÉCURITÉ/SÛRETÉ

POUR ALLER PLUS LOIN

- Form@clic, plateforme pédagogique pour l'animation de formations sécurité

DIFFUSER LES RÉSULTATS DE LA VEILLE AUX PARTIES PRENANTES CONCERNÉES



GESTION DE CRISE ET CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ



La gestion de crise couvre l'ensemble des mesures organisationnelles et des moyens (humains, financiers, techniques, matériels, etc.) destinés à se préparer et à affronter une situation de crise.

Outre les outils classiques d'identification, d'évaluation et de traitement des risques, l'objectif de la gestion de crise est d'initier des plans (d'urgence, de continuité ou de reprise d'activité, etc.) pour réduire l'impact de la crise, assurer la continuité des activités sans altérer l'image ou la réputation et accompagner les victimes ou les ayants droit.

La gestion de crise s'appuie aussi sur les retours d'expérience (dans le but d'améliorer la résilience de l'organisation face à une crise) et sur la communication de crise. Celle-ci intègre notamment la mise en œuvre de techniques éprouvées pour communiquer en situation d'incertitude, particulièrement sur la relation de l'organisation avec ses parties prenantes (salariés, actionnaires, clients et fournisseurs, voisinage, médias, etc.).





Dans tous les cas la crise oblige à passer d'une situation de confort à une situation d'inconfort. C'est pourquoi, la gestion doit s'appuyer sur des démarches pragmatiques bien préparées à l'avance telles que :

- créer un schéma d'alerte, analyser les événements et en particulier les signaux précurseurs,
- choisir les réponses à apporter selon la typologie de crise et ses impacts,
- identifier les parties concernées et leur information (autorités, intervenants, personnes impactées, personnels, prestataires, clients, fournisseurs, partenaires, etc.),
- prendre le temps nécessaire au choix des actions à entreprendre,
- se préparer à communiquer efficacement (parler d'abord de l'humain, mettre de l'information en perspective, savoir relativiser, etc.),
- s'organiser pour anticiper (cellules de crise, communication de crise, fiches réflexes, etc.),
- détenir des locaux et matériels (outils informatiques et de communications),



- s'entraîner et se tester régulièrement (stress test),
- mobiliser les acteurs et définir leur rôle (leadership, appui des fonctions RH, financière et logistique, etc.),
- établir sa documentation (fiches réflexes, bibliothèque de données, livre de bord ou main courante, etc.),
- effectuer des retours d'expérience, faire évoluer l'organisation et le matériel au travers d'un plan d'action réalisé à partir des écarts constatés ou des écueils subits.

RECENSER ET SUIVRE LES ÉVÈNEMENTS DE SÉCURITÉ (MENACES, ACCIDENTS, DYSFONCTIONNEMENTS, ALERTES, INCIDENTS, ETC.)

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrages CNPP Éditions

- Formulaires pour enregistrer la perte d'une fonction de sécurité
- Tableaux de synthèse opérationnels pour gérer la situation d'urgence

ÉTABLIR DES MESURES ORGANISATIONNELLES

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrage CNPP Éditions

- Tableaux de synthèse opérationnels pour gérer la situation d'urgence

ÉTABLIR DES PLANS D'URGENCE

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrage CNPP Éditions

- Les plans d'urgence en industrie

S'ENTRAÎNER

ORGANISER LA COMMUNICATION DE CRISE

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrage CNPP Éditions

- Manager la gestion de crise

RÉDIGER, TESTER ET METTRE EN ŒUVRE LES PLANS DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA) ET REPRISE D'ACTIVITÉS

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrages CNPP Éditions

- Les plans d'urgence en industrie
- Manager la continuité d'activité



Pour la fonction sécurité, la gestion de sinistres revêt deux aspects complémentaires :

- la nécessité de bien évaluer les responsabilités et les coûts du préjudice subi,
- l'identification des causes et des circonstances de la survenue de l'évènement redouté.

Le retour d'expérience est un élément central des missions de sécurité en tant

qu'incontournable de l'apprentissage et de progression dans la mise en œuvre de la politique de sécurité.

Les questions de responsabilité civile et pénale sont le prolongement naturel des questions de sécurité. En effet, toute défaillance aux règles de sécurité est susceptible d'engendrer la mise en cause des personnes ayant joué un rôle causal dans le sinistre et ses conséquences.



EXPERTISER ET VALORISER LES BIENS

- Référentiel CNPP 6109 pour l'expertise préalable

RÉALISER L'EXPERTISE APRÈS SINISTRE

POUR ALLER PLUS LOIN

- Revue L'Expert**
Ouvrage CNPP Éditions
- Méthodologie de recherche des causes d'incendie

GÉRER LES SINISTRES : RELATIONS AVEC LES COURTIERS, ASSUREURS, EXPERTS, ETC.

DÉCONTAMINER APRÈS SINISTRE

ANALYSER ET CAPITALISER SUR LES RETOURS D'EXPÉRIENCE

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ouvrages CNPP Éditions**
 - Méthodologie de recherche des causes d'incendie
 - Les explosions accidentelles, 27 cas pour comprendre les mécanismes d'une explosion
- Revue face au Risque**

ANTICIPER LES RISQUES JURIDIQUES ET DE RESPONSABILITÉ

- Référentiel CNPP 7011 pour l'analyse des risques de responsabilité civile

POUR ALLER PLUS LOIN

Ouvrages CNPP Éditions

- Responsabilité civile : notions juridiques
- Risque sûreté en entreprise : enjeux de responsabilité

PROCÉDER À DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET METTRE EN ŒUVRE UNE ORGANISATION RH

SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SÛRETÉ



Un système de management de la sécurité ou de la sûreté est un dispositif de gestion combinant différents acteurs et moyens, visant à améliorer les performances d'une entreprise en matière de sécurité et/ou de sûreté. C'est un outil qui permet de mieux maîtriser l'organisation de l'entreprise et de progresser en continu en intégrant la sécurité/sûreté à toutes les fonctions.

L'adoption d'un tel système est l'expression d'une approche globale et gestionnaire de la prévention des risques. C'est une démarche volontaire qui vise à :

- anticiper les changements,
- augmenter la réactivité et la performance de l'entreprise en matière de prévention des risques,
- limiter les dysfonctionnements en matière de sécurité ou sûreté,
- assurer une cohérence globale avec les autres démarches de management,



- démontrer une maîtrise des risques suffisante et l'implication de l'ensemble des personnels (direction, encadrement, opérationnels),
- viser une amélioration et une adaptation constante du niveau de sécurité,
- garantir aux diverses parties prenantes le fonctionnement efficace et évolutif d'une organisation structurée, permettant une maîtrise des risques incendie/sûreté.

La mise en œuvre d'un système de management est souvent un préalable à la mesure de la performance en matière de sécurité/sûreté et elle se fonde sur une démarche itérative qui s'appuie sur des indicateurs clés de performance.

METTRE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ/SÛRETÉ

- Référentiel CNPP 1302 pour les systèmes de management de la sûreté

POUR ALLER PLUS LOIN

Revue L'Expert
Ouvrage CNPP Éditions

- Guide d'application du référentiel CNPP 1302 pour les audits des systèmes de management de la sûreté

COORDONNER ET MANAGER LES PROJETS

DÉFINIR DES PROCESS SÉCURITÉ/SÛRETÉ (POLITIQUE, PROCÉDURES, ETC.)

ORGANISER LE REPORTING

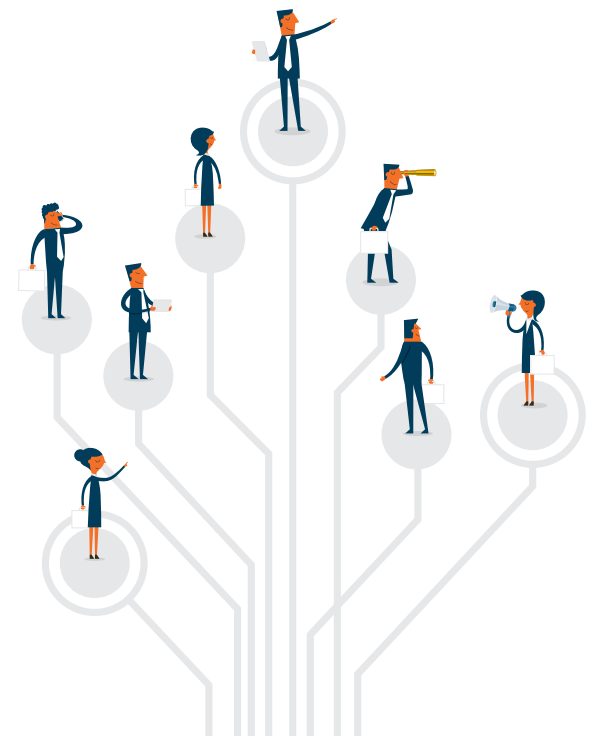
PILOTER ET SURVEILLER LES RISQUES (COMITÉS DE PILOTAGE DE PROJETS)

- Référentiel CNPP 1008 pour une méthode et des outils de pilotage du management de sûreté malveillance

GÉRER ET PILOTER LA SOUS-TRAITANCE (SURVEILLANCE HUMAINE, FACILITY MANAGEMENT, INSTALLATIONS ET MAINTENANCE)

OPTIMISER LES PERFORMANCES, AMÉLIORER ET ENRICHIR LE SYSTÈME DE MANAGEMENT

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE



QUESTIONS/RÉPONSES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION ?

C'est une démarche volontaire réalisée par un fabricant, un installateur ou un mainteneur qui accepte que son produit ou ses prestations soient testés et approuvés par un organisme tierce-partie indépendante, le certificateur, afin :

- d'apporter la confiance,
- d'attester du respect d'exigences définies dans un référentiel au travers de contrôles.

On distinguera ici deux types de certification :

• Certification de produit

C'est la garantie qu'un produit possède des caractéristiques vérifiées en laboratoire sur la base d'un référentiel et ensuite en cours de fabrication.

• Certification de service

C'est la garantie que le service proposé (conception, installation, maintenance des équipements de sécurité incendie et de sûreté/malveillance) dispose effectivement des caractéristiques et des performances définies dans un référentiel et faisant l'objet de contrôles.

La certification, élaborée à la demande et avec le concours des parties intéressées (maîtres d'ouvrages, exploitants, assureurs, autorités publiques, fabricants et installateurs de solutions de sécurité/sûreté), est donc une démarche conjointe et itérative



qui fournit des principes (vocabulaire commun, bonnes pratiques, niveau de qualité requis, compatibilité nécessaire) et des exigences pour des résultats probants.

CNPP Cert. est organisme certificateur dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des risques, en particulier sur ces deux types de certification.

POURQUOI FAIRE APPEL À DES PRODUITS CERTIFIÉS ET À DES ENTREPRISES CERTIFIÉES ?

L'intérêt pour le maître d'ouvrage et pour l'exploitant réside en de multiples avantages :

- avoir confiance en son fournisseur, fabricant, intégrateur, installateur ou mainteneur d'équipements de sécurité,
- opter pour un système transparent (les référentiels généraux et particuliers de certification étant en libre accès),
- gagner du temps en bénéficiant de l'expertise, du pragmatisme, du sérieux, des compétences techniques avérées et de l'accompagnement de l'organisme certificateur,



- s'appuyer sur des processus rigoureux, établis par les différentes parties prenantes (maîtres d'ouvrage, exploitants, prescripteurs privés tels que les assureurs, fabricants et installateurs, experts CNPP),
- s'assurer de la conformité aux réglementations,
- s'assurer du respect de référentiels métiers précis, des bonnes pratiques, et des règles de l'art,
- avoir la garantie que son entreprise dispose d'un cadre performant et structuré, éprouvé, testé dans lequel il peut exercer ses prestations,
- disposer d'un produit adapté, performant et fiable, ayant subi avec succès des tests environnementaux et métier (résistance à l'effraction, robustesse aux attaques numériques, comportement au feu, respect des normes électriques, etc.) ;
- disposer de « l'état de santé » régulier de son installation,
- disposer de systèmes complets in situ fiables et pérennes.



QU'EST-CE QU'UNE TIERCE-PARTIE INDÉPENDANTE ?

L'activité d'évaluation de la conformité comme l'activité de certification est réalisée par **une personne ou un organisme qui est indépendant de la personne ou de l'organisme qui fournit le produit de sécurité ou le service associé** (conception, installation, maintenance, vérification) et des intérêts de l'utilisateur concernant ledit produit ou service. Le certificateur est compétent et impartial, n'a pas d'intérêt direct dans l'activité du certifié donc n'a pas de conflits d'intérêts (source : Iso 17000-2004).

FAIRE APPEL À UNE ENTREPRISE CERTIFIÉE OU À UN PRODUIT CERTIFIÉ COÛTE-T-IL PLUS CHER ?

Tout acteur, maître d'ouvrage ou exploitant, est libre de se référer à la certification. Lorsqu'il le fait dans un cadre contractuel, son respect devient alors impératif pour les contractants. La qualité a un coût mais la non-qualité en a un bien plus élevé en matière de sécurité, de conséquences humaines, de sauvegarde du patrimoine ou de l'outil de travail ou encore en matière de responsabilités civile et pénale. En tant que donneur d'ordre, maître d'ouvrage ou exploitant, **les bénéfices concernent un retour sur investissement bien meilleur et des gains directs comme indirects** : citons l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens, la suppression de coûts cachés (produits défectueux, réclamations clients, inadéquation de votre installation face à vos risques), l'engagement et l'implication de la direction de vos fournisseurs, de meilleures relations avec vos fournisseurs, etc.

L'impartialité liée à la certification délivre en retour de la confiance à tous les niveaux de la chaîne de valeur.



QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE DES ÉCARTS AVEC LES BONNES PRATIQUES ET LES EXIGENCES DE LA CERTIFICATION SONT CONSTATÉS ?

Lors de l'audit de certification, l'organisme tierce-partie vérifie que toutes les exigences du référentiel considéré sont bien respectées par l'entreprise postulante. L'auditeur relève le ou les écarts. Tous n'ont pas le même niveau de gravité donc de conséquences sur la certification de l'entreprise. **Le niveau et le traitement du ou des écarts sera fonction de la nature et de l'importance de l'exigence.**

Merci aux contributeurs de ce guide :

Pascal Rayé, Consultant Sûreté et Sécurité Physique, Direction de la sécurité globale, CDC informatique, groupe Caisse des dépôts et consignations
Rodolphe Temple, Responsable Sécurité – Chef de service SSIAP, Hôpital Marie Lannelongue du Plessis Robinson, Président de l'Apsighe
Alexandre Trostiansky, Consultant Sécurité des immeubles complexes, ESSET Property management, Président du Comité Général de Certification APSAD
Sébastien Samueli, Directeur des relations publiques CNPP



Le groupe CNPP

CNPP est un acteur international de référence en prévention et maîtrise des risques dans les domaines suivants : sécurité incendie & explosion, sûreté & malveillance, cybersécurité, atteintes à l'environnement, risques professionnels.

Partenaires de confiance en gestion de risque, nos 360 collaborateurs vous accompagnent avec une offre globale et diversifiée : conseil et assistance technique, expérimentation et R&D, formation, essais de conformité, certification, édition et presse.



Retrouvez nos solutions sur www.cnpp.com



GROUPE CNPP
Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265
F 27950 SAINT MARCEL
Tél : 02 32 53 64 00
marketing@cnpp.com

Prévention et maîtrise des risques